

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D É C R Ê T E :

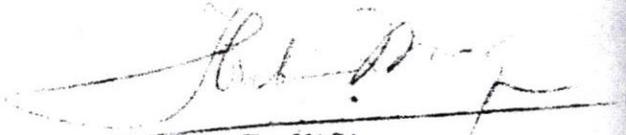
Article 1er - Mr OKE ASSOGBA, Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique, assurera l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant l'absence du Docteur Emile-Derlin ZINSOU.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 5 SEPTEMBRE 1962.-

AMPLIATIONS :

P.R. . . . .	15
S.G.G. . . . .	3
A.N.D. . . . .	1
Ministres . . . .	12
M.E. F.P.. . . .	1
J.O.R.D. . . . .	1

  
H. MAGA